

BESSETTE AVOCAT

T. 514 291-4402 F.1 (866) 751-1224
www.bessetteavocat.com

SERVICES OFFERTS PAR BESSETTE AVOCAT AUX MEMBRES DE L'AQIII

CONSULTATION GRATUITE :

Bénéficiez d'une consultation gratuite d'une demi-heure à nos bureaux, par téléphone ou par courriel pour cibler vos besoins et vous fournir des conseils juridiques en droit des affaires, droit du travail et en droit civil. Cette offre est exclusive aux membres de l'AQIII.

RECOUVREMENT DE CRÉANCES :

Bénéficiez de services de recouvrement de créances et de comptes impayés, le tout selon un tarif à pourcentage. Cette offre exclusive aux membres de l'AQIII comprend notamment le recouvrement de créances, les mises en demeure, l'exécution forcée, les mémoires de frais et les avis d'hypothèque légale, dans la grande région de Montréal, selon les tarifs à pourcentage suivants :

- Vingt-cinq pourcent (25%) de la somme totale perçue par négociation, transaction, jugement ou exécution forcée pour les créances et comptes impayés inférieurs à quinze mille dollars (15 000,00\$);
- Vingt pourcent (20%) de la somme totale perçue par négociation, transaction, jugement ou exécution forcée pour les réclamations supérieures à quinze mille dollars (15 000,00\$) et inférieures à trente mille dollars (30 000,00\$);
- Quinze pourcent (15%) de la somme totale perçue par négociation, transaction, jugement ou exécution forcée pour les réclamations supérieures à trente mille dollars (30 000,00\$);

Des frais de cent cinquante dollars (150,00\$) s'appliquent à l'ouverture d'un dossier de recouvrement de créances et de comptes impayés. Les déboursés judiciaires ou extrajudiciaires (ex. timbre judiciaire ou frais postaux) sont en sus.

TARIF HORAIRE PRÉFÉRENTIEL :

Bénéficiez d'un tarif horaire préférentiel de 130\$ de l'heure (tarif régulier 160\$/h) pour les services juridiques offerts par notre cabinet. Le tarif horaire préférentiel offert exclusivement aux membres de l'AQIII s'applique notamment aux services suivants :

- Consultation juridique;
- Recherche et avis juridique;
- Mise en demeure;
- Dépôt et présentation de procédures judiciaires;
- Révision et préparation de contrats;
- Représentation devant les tribunaux.

Notre cabinet **BESSETTE AVOCAT** se spécialise en droit des affaires, en droit du travail et en litige civil et commercial.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous :

BESSETTE AVOCAT INC.

Me David Bessette
T 514 291-4402
david@bessetteavocat.com